



Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le jeudi 30 mars 2023 à 19h 30 devant public à la salle du Centre Communautaire située au 3027, rue Principale à Saint-Léandre.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Steve Castonguay, Maire
Monsieur Jean- Martin Villeneuve Conseiller # 1
Monsieur Marc-André Bérubé, Conseiller # 3
Madame Julie Michaud, Conseillère # 4
Madame Andrée Blouin, Conseillère # 5
Madame Joyce Truchon, Conseillère # 6

EST ABSENTE :

Madame Lisa Ann Jungemann Conseillère # 2

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Steve Castonguay, maire.

Monsieur André Marcil, fait fonction de greffier-trésorier.

Personne du public assiste à la séance extraordinaire

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte et confirme les présences pour le quorum de la séance extraordinaire.

2. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2303-13

Il est proposé par Madame Andrée Blouin d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et reçu depuis plus de 72 heures.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la rencontre mot de bienvenue
2. Adoption d'ordre du jour
3. Adoption Projet Règlement 2023-335 Relatif à la démolition d'immeuble patrimonial
4. Période des questions
5. Levée de la séance extraordinaire



Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

N° de résolution
ou annotation

**3. ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT #2023-335
RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE
PATRIMONIAL**

RÉSOLUTION 2303-14

Il est proposé par **Monsieur Jean- Martin Villeneuve** et résolu d'adopter le projet de règlement 2023-335, relatif à la démolition d'immeuble patrimonial et de tenir une séance publique afin d'officialiser le règlement en version final le mardi 11 avril 2023 à 19 heures au Centre Communautaire du 3027, rue Principale en confiant au greffier trésorier le pouvoir de tenir cette assemblée publique. Le règlement sera également disponible au plus tard le septième jour qui précède la séance publique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

4. PÉRIODE DES QUESTIONS

Une période des questions est tenue.

5. Levée de la séance extraordinaire

RÉSOLUTION 2303-15

Il est proposé **par Monsieur Marc-André Bérubé** et résolu de procéder à la levée de séance extraordinaire du 30 mars 2023, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Steve Castonguay
Maire

André Marcil,
Directeur général,
Greffier-trésorier